



**Dépôt des dossiers**  
**Le lundi de 13h30 à 17h00**  
**Du mardi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**  
**Ouverture en continu le mercredi de 08h30 à 17h00**  
**Le samedi de 8h30 à 12h00**

ATTESTATION D'ACCUEIL

(Document à fournir originaux et copies)

Concernant l'hébergeant

- Contrat de location ou titre de propriété (comportant surface, nombre de pièces et équipements du logement)
- Dernière facture EDF, portable, internet ou impôt, (datant de moins de 3 mois)
- Ressources de l'hébergeant (3 derniers bulletins de salaire ou attestation bancaire)
- Carte d'identité, carte de séjour ou passeport
- Timbre fiscal à **30 euros** (Centre des impôts ou bureau de tabac)
  
- Eventuellement : attestation d'assurance souscrit au profit de l'hébergé (couvrant les dépenses médicales, hospitalières, aides sociales à hauteur d'un montant minimum de 30 000 euros)

A préciser :

- Lien de parenté éventuel avec le demandeur
- Nombre d'attestation d'accueil antérieurement signées pour le même hébergé ou pour d'autre hébergés

Concernant l'hébergé

- Nom et prénoms
- Date et lieu de naissance
- Adresse exacte
- Numéro de passeport
- Nationalité
- Dates précises de son séjour : arrivée et départ en France (**IMPÉRATIF**)

*Nous vous signalons qu'un agent habilité sera éventuellement amené à se présenter au domicile de l'hébergeant afin de vérifier que l'étranger peut être accueilli dans un logement décent et dans des conditions normales d'occupation.*

**Délai de validation ou de refus**  
**Minimum 8 jours maximum 1 mois**

---

Adresser votre correspondance à Monsieur le Maire de Fontainebleau  
40 rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU  
Tél 01 60 74 64 64 – Fax : 01 64 23 40 09  
E-mail : [population@fontainebleau.fr](mailto:population@fontainebleau.fr) - site : [www.fontainebleau.fr](http://www.fontainebleau.fr)